

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
 ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 8 JUILLET 1884

Le choléra aux lampions!

Les nouvelles du Midi sont mauvaises ce matin. Le nombre des victimes s'accroît à Toulon comme à Marseille. La contagion s'étend et le choléra est à Nice. La Société de médecine publique et d'hygiène, des savants comme Pasteur, des praticiens comme MM. Proust et Brouardel, qui viennent de Toulon, conseillent au gouvernement d'ajourner la fête dite nationale. Ils le supplient de ne pas livrer Paris et les grandes villes de France aux risques et aux périls des agglomérations, des cohues et des ripailles, qui sont la conséquence d'un jour pareil et qui pourraient, cette année, être fatales à la santé publique. Les médecins de Paris rappellent que tout-jours on constate une augmentation de mortalité dans les jours qui suivent ces grands entassements d'êtres humains. En 1832, c'est après le Mardi-Gras que le choléra fit son apparition; en 1865, c'est le lendemain de la fête du 15 août qu'il s'étendit tout à coup sur Paris. Cette année, des chaleurs extraordinaires, l'épidémie qui sévit dans quelques villes du Midi, tout nous commanderait des précautions particulières et l'ajournement de la fête.

M. Jules Ferry et le conseil des ministres se sont, dit-on, montrés hésitants, mais l'opinion de M. Waldeck-Rousseau et de ses journaux a été la plus forte. Nous célébrerons donc, comme les années précédentes, l'anniversaire de ce jour fameux où la populace parisienne assassina un marquis et quelques soldats, et où elle eut la gloire de s'emparer d'une forteresse gardée par quinze invalides. Le ministre du commerce a été très affirmatif, hier, à la Chambre, en répondant à une question d'un député de la droite, M. Calla. La fête du « Quatorze Juillet » ne sera pas retardée. C'est décidé, et il n'y a plus à y revenir. Le ministre n'admet pas qu'il peut préparer l'empoisonnement de Paris et de la France: il ne comprend pas quelle formidable responsabilité il va peut-être assumer. Et le gouvernement, ami des lumières, va nous montrer comment on brave le choléra avec des lampions.

M. Calla est un réactionnaire qui aurait peut-être voulu faire peur à la République. Mais la République Waldeck-Rousseau n'a pas peur. C'est une grosse fille qui aime la joie et qui ne veut pas manquer une occasion de faire la fête. Ce n'est pas vraiment parce que des soldats français sont décimés au Tonkin par la maladie ou à cause de l'incapacité d'un général bien en cour; ce n'est pas non plus parce que des villes françaises se débattaient sous les étreintes d'un sinistre fléau, que vous empêchez cette gaillarde à de « nocer » avec entrain. Les savants recommandent la prudence. Les évêques recommandent la prière. La République opportuniste dédaigne la science et se moque du bon Dieu. Souhaitons, pour elle et pour nous, que la science se trompe et que Dieu soit éternel!

ALFRED REBOUX.

DEUXIÈME LETTRE DE M. DÉCHAMP

Mon cher Monsieur, Lorsque, tout à coup, on vient nous dire: telle personne, connue et aimée, vient de succomber, en quelques jours, quelques heures ou subitement, aux atteintes de telle ou telle maladie commune, même contagieuse, nous nous sentons émus et attristés, mais ni troublés, ni saisis de crainte. Pourquoi cela? c'est que nous nous savons mortels; c'est qu'il est dans la destinée de l'homme de naître, de vivre plus ou moins longtemps et de mourir. Serait-ce aussi que l'impression inconsciente de notre égoïsme nous avertit que nous ne sommes pas directement menacés? Quoi qu'il en soit, notre sécurité n'est encore entière si nous apprenons que, dans la même ville, dans le même canton, plusieurs personnes ont succombé de la même manière. Mais il n'en est plus ainsi lorsque plusieurs meurent promptement, dans les mêmes circonstances, par quelque une de ces maladies appelées peste, choléra, typhus, fièvre jaune, etc. Alors, la peur s'empare de nous et nous devenons incapables de conserver ce sang-froid dont je vous parlais. On a appelé *épidémiques* les maladies qui attaquent en même temps et dans une même région restreinte un grand nombre de personnes à la fois. L'histoire a conservé le souvenir de plusieurs épidémies qui ont ravagé

certaines contrées à diverses époques. Lorsque la même maladie sévit épidémiquement de temps en temps dans une contrée donnée, on dit qu'elle y est *endémique*. Le choléra est endémique près des bouches du Gange. La cause de l'épidémie citée des maladies, quel que soit le nom qu'on lui ait donné, a d'abord été regardée comme générale quoique accidentellement survenue; on la plaçait dans quelque corruption venant de l'air, l'altération des boissons, des aliments, etc. On admettait, en outre, que l'épidémicité cessait avec la cause qui l'avait produite.

L'idée d'une cause productrice des épidémies résidant dans l'air a pris plus de précision au commencement du XVIII^e siècle. Dans un ouvrage sur la peste, un très savant jésuite, le P. Kircher a supposé que les maladies épidémiques sont causées par des germes invisibles flottant dans l'atmosphère, lesquels, pénétrant dans l'organisme, y produisent des troubles plus ou moins graves en s'y développant d'une vie parasitaire. Un médecin allemand, compatriote du P. Kircher, Langue, adoptant les mêmes vues, attribua les maladies contagieuses à la présence d'animalcules malfaisants dans l'économie. Mais cette doctrine médicale, que Lange appelait la *Pathologie animée*, avait été repoussée par la grande et sérieuse médecine, lorsque Raspail d'abord et ensuite M. Pasteur, après Davaine, la firent revivre en la faisant reposer, cette fois, sur des observations qui paraissent devoir lui donner la sanction de l'expérience en apparence la plus exacte. La doctrine médicale ancienne des germes morbifiques, rajeunie, est ce que M. Pasteur appelle maintenant la *microbie* ou *doctrine microbienne*. M. Pasteur, patint des opinions admises dans la Science, touchant l'organisation et la vie, dans l'homme et les animaux, a formulé sa manière de voir dans les termes suivants, que je reproduis textuellement pour la traduire ensuite en termes plus précis.

« Ne serait-il pas difficile de comprendre, dit le célèbre savant, que les liquides qui circulent dans les organes du corps des animaux, pussent receler des germes d'organismes microscopiques? Combien ne seraient pas nombreuses les occasions où ces germes, s'ils existaient dans les liquides de l'économie, pourraient se multiplier? Vraisemblablement, avec de pareils hôtes, la vie deviendrait promptement impossible; témoin le cortège des maladies que beaucoup de meilleurs esprits sont portés à attribuer à des développements parasitaires de cette nature... »

« Lorsqu'on voit la bière et le vin éprouver de profondes altérations parce que ces liquides ont donné asile à des organismes microscopiques, qui se sont introduits d'une manière invisible et fortuitement dans leur intérieur, comment n'être pas obsédé par la pensée que des faits du même ordre peuvent et doivent se présenter quelquefois chez l'homme et chez les animaux? »

Enfin, M. Pasteur s'écrie: « En définitive, on peut conclure rigoureusement que les liquides de l'économie peuvent donner asile à des ferments divers, au sein même des organes, quand des causes étrangères viennent à faire pénétrer dans ces liquides les germes de ces ferments et que des maladies plus ou moins graves en sont la conséquence (4). »

Et, conséquemment avec cette manière de penser, M. Pasteur a appelé *maladies* les altérations que le vin et la bière éprouvent lorsque certains ferments, dont les germes existent dans l'air, s'y développent.

La doctrine peut se résumer comme ceci: « L'intérieur du corps humain est comparable au contenu d'un vase incertainement rempli de moût, de vin ou de bière. Le vin et la bière se conservent, si des germes de ferment n'y pénètrent point; de même l'homme conserve sa santé si des germes de ferment ne parviennent pas dans son intérieur. Mais le vin et la bière deviennent malades par l'influence des ferments nés des germes qui y entrent fortuitement, et il en est de même des êtres organisés, y compris l'homme. »

Mettez *microbe* à la place d'organisme microscopique et de ferment, et vous aurez l'énoncé de la doctrine de M. Pasteur sous sa dénomination actuelle.

Les médecins qui estiment, avec Pidoux, que les *maladies naissent de nous et en nous*, seraient-ils dans l'erreur? Evidemment, oui, si M. Pasteur a raison; la vraie médecine admet la spontanéité morbide, M. Pasteur la nie; la vraie médecine admet que l'homme devient malade, M. Pasteur assure qu'il est rendu malade, par un germe d'organisme microscopique qui pénètre en lui de l'extérieur, pour s'y développer en parasite; bref, selon M. Pasteur, il n'y a pas de maladies spontanées; quoi que nous fassions nous ne pouvons pas devenir malades sans un germe morbide pénétrant en nous; et comme ce germe existe indépendamment de nous, nous ne pouvons rien pour l'éviter et la maladie est fatale.

Mais il faut poursuivre et pousser à son extrême conséquence le principe de la doctrine.

Je remarque d'abord que le corps humain est, par hypothèse, comparable au contenu d'un tonneau de bière ou de vin, et que le célèbre chimiste est non spontanéiste; il résulte de là que les germes des ferments qui apparaissent dans le vin ou la bière

qui fermentent ou dans le corps humain rendu malade, sont préexistants, c'est-à-dire ont été créés dès l'origine du monde vivant, ce qu'ils sont.

Ainsi, primitivement, à l'époque indéterminée où tout ce qui vit sur la terre, dans les eaux et dans l'air a été créé, les végétaux aussi bien que les animaux, ont été créés aussi les germes des organismes microscopiques morbifiques destinés à les rendre malades et à les faire mourir; et ces germes ont été dès l'origine disséminés dans l'atmosphère et de là répandus en tous lieux, dans les eaux et sur la terre.

Je termine cette lettre par le passage suivant de ma communication à l'Académie de médecine.

« Mais, dans le système des germes morbifiques préexistants, tout le monde devrait être malade; je dis plus, tout le monde devrait être mort depuis longtemps, puisque la maladie est la conséquence et la condition du développement et de la multiplication parasitaire des germes. Dans l'hypothèse, toute blessure étant l'occasion de l'introduction des germes, aucune blessure ne devrait guérir et toutes devraient être mortelles. Et que l'on n'ose pas que les germes morbifiques ne s'attaquent qu'à ceux qui y sont prédisposés par la misère physiologique, car, dans les conditions ordinaires, les malingres, les vieillards, ne sont pas plus atteints par les maladies que les autres. »

Non, non, la doctrine est fautive, même de par le raisonnement; nous verrons quelle est de par l'expérience. En attendant, voici comment il faut se conduire en temps d'épidémie: « observer plus scrupuleusement que jamais toutes les règles d'une bonne hygiène; renoncer aux plaisirs; être sobre, réglé, propre; plus vigilant que jamais en toutes choses, sans trop s'écarter de sa bonne manière ordinaire de vivre. »

Agréz...

A. DÉCHAMP.

LA RÉVISION

Encore la révision. M. Jules Ferry et ses lieutenants au Sénat se sont fort remués depuis samedi soir. Il y a eu dans la journée d'hier beaucoup d'allées et venues; il est difficile de savoir si les négociations entamées par M. le président du conseil de divers côtés ont quelque chance d'aboutir. Cependant le langage de la *République française* est de nature à faire supposer que la cause de la révision n'a pas fait de grands progrès depuis quarante-huit heures. Voici en quels termes la *République française* s'adresse au Sénat: « Si, comme le lui conseillent des amis trop passionnés et impétueux, le Sénat se refusait à délibérer, et même à délibérer loyalement, comme a fait la Chambre, sa situation devant l'opinion publique serait intenable après un tel refus, et nos embarras intérieurs ne feraient que commencer, pour se développer et s'accroître de la manière la plus inquiétante. » La *République française* déclare, du reste, que ce n'est pas le moins du monde pour effrayer le Sénat qu'elle s'exprime ainsi. Que dirait-elle donc si elle voulait l'effrayer?

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Un conseil des ministres a été tenu extraordinairement hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. La délibération a exclusivement porté sur les affaires de Chine. Après une discussion qui n'a pas duré moins de deux heures, il a été décidé de clore dès négociations, si la possibilité de faire aboutir celle-ci étant suffisamment démontrée. M. J. Ferry doit adresser à la cour de Pékin un ultimatum par lequel le gouvernement de la République française demande à la Chine: 1^o L'évacuation immédiate de tous les points encore occupés par les troupes chinoises régulières ou irrégulières, sur la frontière nord du Tonkin. 2^o Le paiement d'une indemnité, par la Chine, de 250 millions, en réparation de la violation de l'arrangement conclu entre Li-Hung-Chang et le commandant Fournier. Si, dans le délai fixé, la Chine ne souscrit pas aux conditions de cet ultimatum, le gouvernement de la République ordonnera à ses forces d'occuper l'aérial militaire de Fou-Tcheou et de bombarder un certain nombre de points situés sur les côtes. A l'issue du conseil et conformément aux résolutions arrêtées, des instructions ont été envoyées par la voie télégraphique à l'amiral Courbet et au général commandant en chef le corps expéditionnaire.

Le traité de Tien-Tsin. Arrivé hier soir à Paris, a été reçu ce matin par M. le président du conseil, auquel il a remis l'instrument original du traité de Tien-Tsin, dont il est des signataires. A ce traité se trouve annexé un « ordre » du Tsong-Li-Yamen, dont voici la traduction littérale: *Dépêche télégraphique du Tsong-Li-Yamen, du 9 mai 1884*. Communication secrète au grand commissaire impérial des ports du Nord. Votre rapport a été présenté; nous venons de recevoir l'ordre impérial suivant: « Après avoir pris pleine connaissance de votre rapport, nous ne pouvons rien en contradiction avec notre Constitution. Que l'affaire soit donc accordée et réglée suivant ce dont vous nous faites part. » Cet ordre impérial a été rendu sur le rapport par lequel Li-Hong-Tchang, investi de pouvoirs réguliers pour traiter avec le représentant de la France, avait fait connaître au Tsong-Li-Yamen

le projet de convention intervenu entre le commandant Fournier et lui. C'est à la suite de l'envoi de cet ordre impérial, que la convention de Tien-Tsin a été émanée le 11 mai, par les deux plénipotentiaires. Nous pouvons ajouter que le gouvernement chinois ne conteste pas le traité, et qu'il prétend seulement formuler une interprétation différente de l'article 2. Son représentant à Paris l'a déclaré nettement.

L'action
 Nous avons reçu de notre correspondant particulier la dépêche suivante: Paris, 7 juillet, onze heures soir. Voici la traduction d'une dépêche chiffrée adressée la nuit dernière, à M. Jules Ferry, par l'amiral Courbet: « Je réponds de tout; je m'emparerai de Fou-tcheou et de Taïwan (île Formose), et d'un troisième point, dont je crois la possibilité nécessaire. » Avant quinze jours, la Chine aura donné satisfaction à Li-Hung-Chang (sic) et à nous, si vous ne laissez libre d'agir. »

Ainsi que nous l'avons déjà répondu à l'ordre envoyé hier matin à l'amiral Courbet, par l'amiral Payron, de s'emparer de Fou-Tcheou et de Taïwan. L'amiral Courbet demande la faculté d'occuper un troisième point qui lui permettra de tenir le littoral formé par la côte chinoise et l'île Formose.

Les trois points mentionnés ci-dessus relèvent de la vice-royauté de Li-Hung-Chang, dont la neutralité n'est pas garantie. Il fera en conséquence, à la cour chinoise, une démarche qui ne manquera pas de lui inspirer l'idée de marcher avec nous sur Pékin.

Retenue des troupes à Hanoi
 Le *New-York Herald* a reçu hier de son correspondant à Haiphong, la dépêche suivante: « La marche sur Lang-Son est abandonnée par suite de l'état avancé de la saison et du mauvais état des routes. » Les troupes sont rentrées à Hanoi le 5 juillet. Le rapatriement des troupes du Tonkin est continué. La flotte française est partie pour la Chine.

Restaurons la monarchie d'abord.

Cela fait, la monarchie, comme tous les gouvernements, aura sa droite et sa gauche, ses vilgés et ses toris, qui chercheront, dans les pacifiques de la presse et du parlement, à faire prévaloir leurs idées.

Commençons par être unis, respectueux ne serriez. Lui-même se réservait sans doute de tenir compte des circonstances, et c'est peut-être pour cette raison de haute sagesse qu'il n'a pas voulu laisser de testament politique.

Pour nous résumer, nous sommes d'accord avec l'Univers sur les conditions essentielles de la monarchie.

Nous croyons qu'il ne réserve pas assez l'initiative royale et ne tient pas assez compte de l'inconnu, c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles surgira la restauration.

Mais nous reprochons énergiquement les accusations portées contre lui, et nous ne comprenons pas qu'une plume royaliste les ait formulées.

REVUE DE LA PRESSE

La déclaration de l'Univers
 L'Univers a répondu comme il suit à l'article de Ph. de Grandjeu concernant la « déclaration » dont nous avons reproduit le texte: « Le mot de la fin est digne de Figaro et du Lézard, auteur de cet article. Quoique ce soit à vendre à dire, même sans avoir la consultation de la croix, que d'autres sont à vendre aussi. »

Bien que M. Lavedan touche à la domesticité de Monsieur le comte de Paris, nous ne ferons pas remonter au prince, qui est un honnête homme, la responsabilité de tels propos, il connaît parfaitement aujourd'hui les journaux qui tendent la main et ceux dont le concours ne s'obtient que par la proclamation des principes. Mais si nous ne songeons nullement à reprocher au comte de Paris les vicieuses de certains de ses gens de presse, nous regrettons, pour lui, qu'ils le servent si malhonnêtement. Il est, d'ailleurs, ce qu'il est possible. Pourquoi les employer ou les subir? Quant aux questions que pose Figaro au sujet de la Déclaration, il y sera répondu avec toute la netteté désirable. Seulement nous attendrons que d'autres aient parlé. L'affaire est sérieuse, et ce n'est pas à une telle feuille qu'en pareil cas des réponses sont dues. Tout ce que nous devons dire dès aujourd'hui, c'est d'abord que Figaro surfit notre rôle, c'est ensuite que sa fureur et ses iniquités serviront très efficacement la Déclaration.

Que de vrais catholiques, disposés à trouver timide cet appel et l'accusant de donner trop de la politique; que de zélés royalistes, portés à lui reprocher de trop compter sur Monsieur le comte de Paris, le jugeront bon en voyant que Figaro le combat. E. V.

Colère républicaine
 On se rappelle que dans son livre sur Henri de France, M. de Pène a dit que deux hommes, un général et un civil, avaient formé il y a quelques années le projet de rétablir la monarchie par un coup de force. M. de Pène dit, en outre, que ce projet avait été connu de M. le comte de Chambord et dans une certaine mesure approuvé par lui.

De là, grande colère des feuilles opportunistes contre le civil, le général et M. le comte de Chambord.

Il convient à cette occasion de citer la réponse de M. Edouard Hervé:

Nous comprendrions cette colère si le parti républicain était un parti respectueux de la légalité, soumis à la volonté nationale, pur de toute compromission avec les coups de force.

Or, le parti républicain, quand la légalité est contre lui, n'hésite pas à la violer; le parti républicain, quand la volonté nationale ne lui obéit pas servilement, refuse d'en tenir compte; le parti républicain, quand il croit pouvoir tenter un coup de force avec quelques chances de succès, ne se gêne pas pour employer ce moyen d'arriver au pouvoir.

Il y a quelques mois, une polémique s'est élevée dans la presse entre deux des hommes les plus considérables du parti républicain: M. Clémenceau et M. Ranc.

Chacun de ces deux hommes politiques a réclamé, pour ce groupe auquel il appartient, l'honneur d'avoir préparé la résistance à main armée: 1^o contre l'éventualité d'une restauration de la Monarchie en 1873; 2^o contre l'éventualité d'une seconde dissolution de la Chambre des députés, après le 16 mai.

Examinons successivement ces deux éventualités.

Première éventualité. En 1873, il s'agissait d'établir la Monarchie par un vote de l'Assemblée nationale. C'est de cette manière que la République a été établie deux ans plus tard. Les républicains, qui ont bénéficié du vote de 1873 en faveur de la République, auraient-ils été fondés à contester la valeur d'un vote qui aurait été émis, en 1873, en faveur de la Monarchie?

Il y a des principes essentiels sans lesquels la monarchie ne serait qu'un vain replâtrage. En dehors de ces principes, nous croyons que la monarchie renaissante devra prendre conseil des circonstances au milieu desquelles elle sera restaurée, et qu'il est téméraire de prétendre fixer d'avance avec trop de précision le cadre de la restauration.

Nous pensons que l'initiative royale, dont l'Univers ne nous paraît pas tenir un compte suffisant, doit être sauvegardée expressément et qu'il faut attendre que Monsieur le comte de Paris ait parlé, avant de soupçonner la monarchie qu'il doit nous rendre de n'être ni assez chrétienne, ni assez forte.

L'Univers demande que la monarchie restaurée s'inspire des admirables lettres de Monsieur le comte de Chambord. Il a raison. Personne plus que nous n'est pénétré de respect pour ce monument épique. Nous venons d'étudier et d'étudier, à l'occasion de notre récent ouvrage, la correspondance politique du comte de Chambord. Il y a là, en effet, un très beau fond de doctrine royale. Mais on y chercherait vainement une sorte de code inflexible de la monarchie.

Le comte de Chambord nous a fait connaître ses principes, mais non pas un programme de conduite. Lui-même se réservait sans doute de tenir compte des circonstances, et c'est peut-être pour cette raison de haute sagesse qu'il n'a pas voulu laisser de testament politique.

Pour nous résumer, nous sommes d'accord avec l'Univers sur les conditions essentielles de la monarchie.

Nous croyons qu'il ne réserve pas assez l'initiative royale et ne tient pas assez compte de l'inconnu, c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles surgira la restauration.

Mais nous reprochons énergiquement les accusations portées contre lui, et nous ne comprenons pas qu'une plume royaliste les ait formulées.

Le duc d'Aumale
 Paris, 7 juillet. Nous lisons dans le *Gaulois*: « Hier, à la Bourse, puis au palais Bourbon, un bruit sinistre s'est répandu: M. le duc d'Aumale — qui depuis quinze jours est en Angleterre, — mort, étouffé par la goutte qui serait remontée au cœur. »

Pas un mot de vrai, grâce au ciel!

M. le duc d'Aumale, fort bien portant, apparaît tranquillement son retour en France pendant qu'on le faisait mourir en Angleterre.

C'est sur même, ou mercredi matin, il sera à Paris.

Manœuvre, il est revenu de Norton, et lundi il déjeunait à Windsor avec S. M. le roi Victoria, auprès de laquelle il a passé ensuite une partie de l'après-midi.

Voilà ce que nous avons ou la satisfaction d'apprendre de la bouche d'amis particuliers du Prince tels que MM. Bocher et le duc Decazes.

Nous avons néanmoins voulu télegraphier directement à Londres, et voici la dépêche que nous envoie notre correspondant particulier: « Londres, 10 h. 10 soir. « Je sors de Claridge hôtel, Brook street, où est descendu le duc d'Aumale. Son Altesse est en parfaite santé et venait de se rendre avec ses personnes de sa suite à une soirée où elle était attendue. Dans la journée, le prince était allé rendre sa visite à la reine. »

NOUVELLES DU JOUR

Le duc d'Aumale
 Paris, 7 juillet. Nous lisons dans le *Gaulois*: « Hier, à la Bourse, puis au palais Bourbon, un bruit sinistre s'est répandu: M. le duc d'Aumale — qui depuis quinze jours est en Angleterre, — mort, étouffé par la goutte qui serait remontée au cœur. »

Pas un mot de vrai, grâce au ciel!

M. le duc d'Aumale, fort bien portant, apparaît tranquillement son retour en France pendant qu'on le faisait mourir en Angleterre.

C'est sur même, ou mercredi matin, il sera à Paris.

Manœuvre, il est revenu de Norton, et lundi il déjeunait à Windsor avec S. M. le roi Victoria, auprès de laquelle il a passé ensuite une partie de l'après-midi.

Voilà ce que nous avons ou la satisfaction d'apprendre de la bouche d'amis particuliers du Prince tels que MM. Bocher et le duc Decazes.

Nous avons néanmoins voulu télegraphier directement à Londres, et voici la dépêche que nous envoie notre correspondant particulier: « Londres, 10 h. 10 soir. « Je sors de Claridge hôtel, Brook street, où est descendu le duc d'Aumale. Son Altesse est en parfaite santé et venait de se rendre avec ses personnes de sa suite à une soirée où elle était attendue. Dans la journée, le prince était allé rendre sa visite à la reine. »

Elections au conseil général
 Nous avons reçu hier les dépêches suivantes: Orléans, 7 juillet. L'élection pour un siège de conseiller général, dans le canton d'Ouzouer-sur-Loire, a donné la majorité au conservateur. M. Debray, conservateur, a été élu par 815 voix contre 733 données à M. Salle, opportuniste. C'est un siège gagné.

Hier, à eu lieu l'élection d'un conseiller général pour le canton de Bourges. M. de Lacaze, conservateur, a été élu. Siège gagné.

La droite royaliste
 La droite royaliste s'est réunie, sous la présidence de M. de Larochofoudaud. Elle a entendu des délégués des ports de Bordeaux, Marseille et autres.

Après s'être occupé de la question des snobes, le groupe a procédé à la nomination de trois délégués, qui s'entendront avec ceux de l'Union des députés en vue de l'entente pour les élections législatives.

La fête de Jeanne d'Arc
 La 24^e commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Joseph Fabre, tendant à créer une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

M. Marguier, un des signataires de la proposition, a été nommé rapporteur.

L'incident de Saint-Cyr; épilogue
 Épilogue de l'affaire de l'École Saint-Cyr: Des trois élèves qui ont tué le drapeau tricolore, deux sont à la prison de Choisy-le-Roi; le troisième, qui devait sortir sous-lieutenant le mois prochain, est envoyé simple soldat dans un régiment.

Outre plusieurs autres élèves punis, deux compagnies entières sont privées de vacances jusqu'au mois d'octobre. On pense cependant qu'à l'occasion du 14 juillet, cette dernière mesure sera rapportée.

Nouvelles de Rome
 Contrairement aux bruits alarmants répandus par certaines feuilles libérales, l'état de santé de Léon XIII continue d'être excellent. Plus de cent catholiques de divers pays ont été reçus, samedi et dimanche, par Sa Sainteté.

Un espère de bons résultats des négociations qui vont avoir lieu directement entre le Conseil fédéral suisse et le Saint-Siège.

Stignati, à la fin de septembre, après la fête des Vierge, aura lieu le consistoire pour la création des nouveaux cardinaux et la proclamation des évêques.

Feu le cardinal de Falloux a laissé sa riche collection de tableaux au Saint-Père.

Mesures internationales contre le choléra
 Il paraît que le gouvernement allemand serait résolu à prendre l'initiative en vue d'amener un traité entre les puissances européennes relatives à la mesure à prendre contre le choléra. Le docteur Koch adressera de Toulon le rapport sanitaire impérial pour faire entendre des négociations à ce sujet.

La fièvre jaune
 Deux cas de fièvre jaune viennent d'être constatés au lazaret de Traponpou, à l'entrée de la Gironde.

(1) L. Pasteur: *Études sur la bière* (1876).